

### Dépôt de Documents

Bathurst Ltd.; DeHavilland Aircraft of Canada Ltd.; John Deere Ltd.; Digital Equipment of Canada Ltd.; Dominion Foundries and Steel; Dominion Road Machinery Co. Ltd.; Dominion Textile Ltd.; Domtar Ltd.; DuPont du Canada Limitée; Dyer & Miller Bros. Ltd.; Eddy Paper Co. Ltd.; Eddy Match Co. Ltd.; Ford Motor Co.; Foster Advertising; General Foods Ltd.; General Motors Corp.; Gordon Hill Advertising; Gulf Oil Canada Ltd.; Hewlett-Packard (Canada) Ltd.; Honeywell Ltd.; Compagnie de la Baie d'Hudson; Husky Oil Ltd.; Imperial Furniture Manufacturing Co. Ltd.; Imperial Oil Ltd.; IBM Canada Ltd.; International Harvester Co. of Canada Ltd.; International Nickel Co. (Canada) Ltd.; Irving Oil Co. Ltd.; Kates, Peat, Marwick Co.; Kodak Canada Ltd.; Litton Systems (Canada) Ltd.; MacMillan Bloedel Ltd.; Massey-Ferguson Ltd.; McCain Foods Ltd.; McFarland Construction; McLaren Advertising; Micro-Max Products Ltd.; Micro-systems International Ltd.; Minnesota Mining & Manufacturing of Canada Ltd.; Molson Industries Ltd.; National Sea Products Ltd.; Northern Electric Ltd.; Orenda Ltd.; Pacific Petroleum Ltd.; Peat, Marwick Mitchell Co.; Petrofina Canada Ltd.; Proctor and Gamble Co. of Canada Ltd.; RCA Ltd.; North American Rockwell of Canada Ltd.; Rolland Paper Co. Ltd.; Shell Canada Ltd.; Simpson's Ltd.; Spartan Aero Ltd.; Sparton of Canada Ltd.; Sperry Rand Canada Ltd.; Standard Aero Engine Ltd.; Steel Co. of Canada Ltd.; Sunar Industries Ltd.; Swift Canada Co. Ltd.; Texaco Co. Ltd.; Union Carbide of Canada Ltd.; Uniroyal Ltd.; United Aircraft; Westinghouse Canada Ltd.; Xerox of Canada Ltd.?

(Le document est déposé.)

### LES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES POUR LE COMPTE D'AUTRES MINISTÈRES

#### Question n° 2805—M. Grier:

1. Quelles sommes ont été dépensées par le ministère des Approvisionnement et Services en vertu de contrats que lui ont délégués d'autres ministères et organismes pour l'achat de biens et services a) dans chaque province, b) à l'étranger, par pays, durant chacune des années financières 1968-1969 à 1973-1974 à ce jour?

2. Combien le ministère des Approvisionnement et Services a-t-il dépensé en vertu de contrats MAS pour l'achat de biens et services a) dans chaque province, b) à l'étranger, par pays, durant chacune des années financières 1968-1969, 1972-1973 et 1973-1974 à ce jour?

(Le document est déposé.)

### LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

#### Question n° 2978—M. Broadbent:

1. Quelles sont les sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIP), au cours de chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?

2. A quelle date remonte la dernière étude d'appréciation du Programme faite par le ministère?

(Le document est déposé.)

### LES VISITEURS AU CANADA EN 1971, 1972 ET 1973

#### Question n° 2990—M. Paproski:

1. Combien a-t-on enregistré officiellement de visiteurs au Canada en 1971, 1972 et 1973?

2. Quel a été le nombre total d'arrivées à tous les ports canadiens (y compris les aéroports) en 1971, 1972 et 1973?

3. Combien de personnes enregistrées comme visiteurs ont demandé le statut d'immigrant reçu en 1971, 1972 et 1973?

[M. Grier.]

4. Des personnes susmentionnées, combien ont reçu le statut d'immigrant reçu?

5. Du total des personnes, par pays, qui ont demandé le statut d'immigrant reçu au Canada, à l'étranger et comme visiteurs, en 1971, 1972 et 1973, combien ont été a) acceptées et b) rejetées?

(Le document est déposé.)

### LE CONTRAT TOX 3-1005/2 POUR DES SERVICES DE PERSONNEL

#### Question n° 2994—M. Hales:

1. A-t-on adjugé à la société «Kelly Girl Service Ltd.» de Toronto (Ontario) un contrat TOX 3-1005/2 au montant de \$14,500 assurant, entre le 5 juillet 1973 et le 31 mai 1974, des services de personnel à Toronto (Ontario)?

2. A-t-on lancé des appels d'offre et, dans l'affirmative, a) quels sont le nom et l'adresse des soumissionnaires, b) a-t-on accepté l'offre la moins élevée?

3. Des frais supplémentaires se sont-ils ajoutés au chiffre précité et, dans l'affirmative, quels étaient-ils?

4. Comment a-t-on informé les soumissionnaires des exigences du gouvernement?

5. En quoi consistent les services devant être assurés aux termes du contrat?

6. A quel(s) ministère(s) de l'État assurera-t-on ces services?

7. Si le contrat prévoit l'orientation des requérants et leur affectation à des postes au sein de la Fonction publique, combien de postes seront pourvus aux termes du contrat?

8. Quelle est l'échelle de traitement de ces postes?

(Le document est déposé.)

● (1410)

**M. Yewchuk:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la question n° 3026, par laquelle je demandais combien d'athlètes professionnels ont reçu des prestations d'assurance-chômage et quel a été le montant des prestations versées. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le député de Windsor-Walkerville, a répondu récemment que la Commission d'assurance-chômage ne garde pas de données statistiques lui permettant de répondre à ma question.

Cette réponse n'est pas exacte. On aurait pu répondre en entier ou tout au moins en partie à ma question. Je ne veux pas dire que le secrétaire parlementaire ou le ministre responsable ont essayé d'induire la Chambre en erreur, mais il semble que ni l'un ni l'autre ne sont au courant du fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage. On m'a dit qu'un certain numéro de code, le n° 3373, est réservé aux athlètes professionnels. On me dit aussi qu'il serait très simple de programmer cette question. Il suffirait de la confier à l'ordinateur et la réponse renfermant l'information en sortirait imprimée.

J'aimerais demander au secrétaire parlementaire du ministre s'il voudrait bien retirer la réponse précédente qu'il a fournie et en fournir une exacte, avec le consentement unanime de la Chambre s'il le faut.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi le Règlement. Encore une fois je demande qu'on réponde aux questions que j'ai inscrites au *Feuilleton* le 18 avril, savoir les questions n° 1986, 1989, 1991 et 1993. Comme je l'ai déjà signalé, ces questions traitent de la dépense des fonds publics. J'estime qu'il n'y a aucun motif valable pour tant tarder à répondre à ces questions.